N° 4055. Lundi et Mardi 27 et 28 Décembre 1847.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles **VINGT-QUATRE HEURES** avant les journaux de Paris.

Lyon, le 27 décembre 1847.

QUESTION DES HOUILLES.

(Suite. — Voir le *Censeur* des 18 et 23 décembre.)

Nous avons terminé, dans notre dernier article, en disant que le monopole, lorsqu'il serait consacré légalement, ne tarderait pas d'augmenter d'un franc par quintal métrique le prix des charbons, et que rien ne lui serait plus facile.

En effet, on a vu, d'après les renseignements officiels que nous avons publiés, que la compagnie des mines de la Loire serait annuellement en déficit de quatre millions et demi, si elle restait dans la position qui lui est faite, ou plutôt qu'elle s'est faite elle-même, en se constituant sous le poids de 70,649 actions et de 16 à 19 millions de dettes à servir et à amortir. Jusqu'à ce jour la compagnie a emprunté, mais il y a un terme aux emprunts : c'est lorsque le gage ne vaut guères plus que la somme déjà due. Alors, on trouve d'autant moins des prêteurs que ceux-ci voient un passif de plus en plus effrayant.

Dans cette situation anormale, la compagnie des mines pourra-t-elle se soustraire à l'obligation de demander, dès le premier abord, aux consommateurs les quatre millions et demi dont elle a besoin annuellement? Si déjà elle ne l'a pas fait, c'est que, voulant être autorisée, et craignant d'augmenter les murmures qui surgissent de toutes parts, elle s'amoindrit autant qu'elle peut,

Le monopole devient, en ce moment, tout ce que l'on veut. Le matin, il prend les habits de saint Vincent de Paule et va prier Dieu au pied des autels, et, le soir, il va danser, dans la banlieue, avec les filles des ouvriers charbonniers. *(Voir le récit de la Sainte-Barbe dans le journal de la compagnie.)* Mais, une fois constitué, le monopole secouera son bâton comme le pape Ganganelli; et, alors, malheur aux ouvriers ! malheur aux consommateurs!

Et encore, ces quatre millions et demi lui suffiront-ils? Evidemment non. Toutes les fois que nous avons mis les pieds à la bourse de Lyon, nous avons entendu très distinctement les principaux meneurs du monopole et tous ses adhérents dire que les actions, avant peu, s'élèveraient à 3,000 f.; et, du reste, il suffit de connaître un peu les hommes d'aujourd'hui et leur amour immodéré des richesses, pour être convaincu que les principaux actionnaires des mines de la Loire ne se lasseront pas tant qu'ils n'auront pas tendu la corde de leur arc autant qu'ils pourront la tendre. Ceux qui ont reçu ou acquis des actions à 1,000 et 1,180 f. voudront en retirer 2,000 f., et les derniers arrivés voudront aussi prendre leur part au festin et posséder des valeurs de 3,000 f. au moins.

D'un autre côté, les gérants ou directeurs de la société anonyme tendront à se créer une grande influence et à se faire attribuer une belle part dans les bénéfices, en cherchant à donner à chaque semestre des dividendes de plus en plus appétissants. Or, comme le moyen sera ici très facile, et qu'il ne s'agira que d'ajouter de mois en mois 8 à 10 centimes par quintal métrique, on sera bientôt arrivé au chiffre d'un franc que nous avons indiqué; et qui oserait nous dire que le monopole en restera encore là?

Nous ne pouvons résister ici au besoin de raconter ce que nous avons entendu dire à l'un des forts actionnaires de la compagnie.

« Qu'importe! s'écriait-il, que l'établissement de Terre-» Noire ne gagne annuellement que 1,700,000 f. au lieu de » 2,000,000 qu'il bénéficie depuis quelque temps! La prospé-» rité du pays souffrira-t-elle parce que nous lui prendrons » 300,000 f. par an par l'enchérissement du charbon qui lui » est nécessaire? »

Nous répondîmes à ce naïf actionnaire :

« Sans doute, le mal ici ne sera pas très grand; mais l'éta-» blissement de Terre-Noire peut lui-même voir sa prospérité » actuelle diminuer par des concurrences nouvelles et sérieu-» ses, et d'ailleurs vous ne pourrez pas prendre 300,000 f. à » celui-ci sans prendre 10, 12, 15,000 f. aux nombreuses usi-» nes qui, à la fin de l'année, ne réalisent qu'un bénéfice de » 4, 6, 10,000 f., et qui font depuis long-temps vivre de nom-» breuses familles; et, en deux ou trois saisons, vous les aurez » constituées en état de faillite. »

En agissant ainsi que nous l'avons dit plus haut, et le bassin de la Loire ayant produit, en 1845, 14,055,298 quintaux métriques de houille, on voit que le monopole sera arrivé bientôt à un chiffre de recettes équivalent, et qu'en y ajoutant le revenu déjà existant de 1,770,578 f. et le chiffre toujours croissant de la consommation, la compagnie des mines se créera assez prochainement un revenu de près de 20 millions, et que la valeur de ses 70,649 actions sera même de plus de 3,000 f. chacune.

« Mais, *nous disent ceux des adhérents du monopole qui* » *veulent masquer des manœuvres futures,* nous ne pourrons » pas ainsi augmenter nos prix à volonté; ils seront toujours » limités par la concurrence des autres bassins, et c'est dans » cette concurrence que vous trouverez les plus sûres ga-» ranties. »

Tel est, en effet, le langage qu'ont reçu l'ordre de tenir les organes du monopole, tous ses agents, et surtout ses représentants qui assiégent en ce moment les antichambres ministérielles.

Or, rien n'est plus faux que ce langage. Le bassin de la Loire n'a aucune concurrence sérieuse à soutenir; en aurait-il une, rien n'est plus facile que de l'annuler par les procédés déjà mis en usage par la compagnie, et qui lui ont réussi jusqu'à ce jour. Prouvons ce que nous venons d'avancer.

Nous avons fait connaître, dans notre précédent numéro, l'importance du bassin de la Loire par la quantité de quintaux métriques qu'il a fournie, en 1845, à cinquante-quatre départements.

Nous avons nommé les trois autres bassins principaux, qui, quoique ses inférieurs, peuvent sur quelques débouchés amener des produits rivaux. Entrons dans quelques détails, et nous verrons bientôt que leur concurrence ne peut rien avoir de sérieux pour le bassin de la Loire, ainsi que nous venons de le dire plus haut.

Le bassin de Valenciennes est à l'extrémité nord de la France; il n'alimente que quatorze départements éloignés du centre du royaume, et ne se rencontre avec les produits de la Loire que dans quatre de ces départements, celui de la Seine principalement, où il a expédié, en 1845, 909,900 quintaux métriques, alors que le bassin de la Loire n'en a expédié que 405,800.

Le bassin d'Alais ne vend ses charbons qu'aux quatorze départements les plus méridionaux et ne rencontre les houilles de la Loire que sur deux ou trois points: à Marseille, par exemple, où la consommation des houilles de la Loire n'a été que de 200,300 quintaux métriques sur 1,673,907. C'est encore ici une concurrence presque nulle.

Enfin, le bassin de Blanzy fournit du charbon à vingt-deux départements du centre. Ce serait celui qui serait le mieux placé pour faire concurrence aux produits de la Loire; mais les qualités de Blanzy sont tellement inférieures aux qualités de Saint-Etienne, que, sur les marchés où arrivent les charbons de l'un et l'autre bassin, leur emploi est tout-à-fait distinct, et que l'on se gardera bien de se servir des houilles de Blanzy si l'on a du gaz à obtenir ou à alimenter des fours à puddler et à réchauffer. Il y a plus : le bassin de Blanzy, bien placé pour les transports, produit tout ce qu'il peut donner, et n'a livré à la consommation, en 1845, que 3,003,799 quintaux métriques, alors que le bassin de la Loire en a donné plus de 14 millions. Or, peut-on appeler une concurrence sérieuse celle qui ne peut livrer que le cinquième de la même production, lequel cinquième est très inférieur en qualité et se consomme presque tout sur place? Le département de Saône-et-Loire a absorbé à lui seul 2,168,399 quint. métr. sur les 3,003,799 produits par Blanzy.

Il est incontestable, d'une autre part, que le bassin de la Loire régnera toujours en maître dans un grand nombre de départements, et que là les charbons vendus par une seule et même main s'élèveront à tel prix qu'en fixeront les détenteurs quand ils ne seront plus retenus par les raisons qu'ils ont en ce moment.

Nous n'en citerons que quatre.

La Loire, en 1845, a consommé en charbons de la Loire	4,493,924 q. m.
Le Rhône	2,822,000
L'Ardèche	1,350,000
L'Isère	1,023,200
Total pour les quatre départements.	9,689,124
Pour les cinquante autres départements il n'est resté que	4,366,174

On parle de concurrence à Lyon; mais quelle concurrence prétendue voudra-t-on bien admettre sur cette place lorsque l'on voit que la consommation totale de 3,047,000 q. métr. livrés au département du Rhône en 1845 a été complétée par 155,000 q. métr. provenant de Sainte-Foy-l'Argentière (c'est tout ce que cette mine peut donner), par 15,000 arrivant de la Chapelle, et *par 55,000 arrivant de Blanzy?*

Or, nous prions nos lecteurs de bien remarquer ce dernier chiffre, et dans un instant ils comprendront pourquoi nous attirons leur attention à ce sujet.

Nous avons lu dans le journal de la compagnie et même dans le *Courrier de Lyon,* nous avons vu l'*ultimatum* offert à M. le maire de Saint-Etienne par M. G. Delahante, délégué de la compagnie, et par lequel celle-ci s'engagerait *à ne jamais faire dépasser dans le département de la Loire la moyenne des prix de vente dans les autres départements.* Et pour donner aussitôt une certaine autorité à cette *prétendue* garantie, l'organe du monopole a reçu ordre de proclamer que les prix en question ne pourraient pas s'élever bien haut à Lyon, attendu que les charbons de Saint-Etienne y trouveraient toujours une grande concurrence, celle des charbons de Blanzy. Il exalte même à tel point cette concurrence, qu'il prétend que ses adversaires ont reconnu eux-mêmes qu'il y avait *lutte sur ce marché* entre ces deux produits. (Textuel.)

Or, voyez-vous d'ici combien elle est terrible cette concurrence? 55,000 quintaux métriques de mauvais charbon contre contre 2,822,000 quintaux de première qualité!...

Le *Rhône-et-Loire* du 19 décembre dit encore :

« Ce n'est ni à Lyon, ni dans les départements environnants, » que sont pour la compagnie les grands centres de consom-» mation extérieure; ce n'est pas là surtout que sont ses espé-» rances d'avenir; c'est à Paris, à Marseille, à Mulhouse. »

Or, nous avons vu plus haut que le bassin de la Loire a envoyé :

A Paris	405,800 q. m.
A Marseille	200,300
Dans tout le Haut-Rhin, il a expédié	280,000
Total	886,100

Ainsi, le bassin de la Loire n'a expédié que 886,100 quintaux métriques vers les trois débouchés que la compagnie annonce audacieusement être les *grands centres* de consommation, alors que, dans le Rhône, la Loire, l'Isère et l'Ardèche, les quatre départements les plus voisins, le bassin de la Loire a expédié 9,689,124 quintaux métriques.

Messieurs du monopole, lorsque vous voudrez que l'on ajoute quelque créance à vos paroles, priez donc M. le ministre des travaux publics de ne pas faire publier les documents officiels où nous puisons nos renseignements; et si jamais on adhérait à vos propositions, vous pourriez bien rire et dire à votre tour : *Ah! le bon billet qu'a la Châtre!* En résumé, la concurrence annoncée par le monopole est comme si elle n'existait pas. Aussi, M. Delahante, dans son protocole diplomatique, se garde-t-il bien de prendre aucun engagement au sujet du chiffre, parce que, la compagnie une fois constituée, des gérants pourront hausser et sur-exhausser le prix de la houille et dans le Rhône, et dans la Loire, et partout, *et sans mentir à leur programme.* Les niais seuls y auront été pris.

Maintenant, nous irons plus loin, et nous dirons que, dès le moment où il a été licite et possible à presque toutes les concessions d'un bassin de se réunir en une seule et même main, cette même main saura encore mieux étendre son action sur les divers bassins eux-mêmes : un seul faisceau complétera le système.

Déjà plusieurs actionnaires importants des mines de la Loire se sont rendus acquéreurs ou actionnaires dans le bassin de Blanzy. Nous pourrions citer l'un des organisateurs les plus actifs du monopole de la Loire, quoiqu'il ne figure pas parmi ses vingt administrateurs, et qui déjà est propriétaire de mines dans le bassin de Blanzy. Nous pourrions aussi désigner l'un des ingénieurs et forts actionnaires de la compagnie de la Loire qui va diriger une mine dans le département de Saône-et-Loire. Est-ce pour faire concurrence à ses propres actions?

Plus tard ce nouveau problème sera bientôt résolu. Les bassins de la Loire, d'Alais et de Blanzy s'entendront pour s'interdire certains marchés où, d'ailleurs, les produits des uns n'arrivent qu'en faibles masses vis-à-vis des autres.

Ainsi, habitants et consommateurs de Lyon, soyons-en bien sûrs, avant peu nous aurons plus de trois millions à servir annuellement à nos nouveaux seigneurs les suzerains de la houille; et comme la recette sera aussi facile qu'agréable, plus tard on nous demandera 4, 5, 6 millions.

On se souvient que la commission du banquet réformiste de Lyon a décidé que l'excédant de la recette sur la dépense serait employé à des actes de bienfaisance.

M. le président, MM. les commissaires, et quelques-uns des souscripteurs du banquet, se sont réunis hier dans le local du comité électoral, et ont distribué des livrets de la caisse d'épargne de 20 f. à des enfants des écoles élémentaires de Lyon, la Croix-Rousse et Vaise. A cette occasion, M. Alcock a prononcé une allocution pleine de chaleur et d'élévation, dans laquelle il a expliqué aux parents qui accompagnaient leurs enfants le but et les intentions de la commission du banquet en encourageant les élèves des écoles.

Chaque élève a été appelé à son tour et a reçu son livret des mains de M. le président. Après la distribution, M. Thiaffait, président du comité de la société élémentaire, a remercié la commission au nom des écoles, et a promis que la somme distribuée aujourd'hui aux enfants ne serait jamais complétement retirée, afin que, parvenus à leur majorité, ces enfants se souvinssent et de ce que la commission avait fait et dans quelle occasion elle l'avait fait. L'assemblée s'est ensuite séparée.

Affaires d'Italie.

Dans la séance du 11 décembre, où la consulte de Rome a agité la question de la publicité des séances, un neveu du pape s'est prononcé contre la publicité. Comme on réfutait son opinion, il s'est approché du président, le cardinal Antonelli, qui s'est levé et a dit à l'assemblée que, dans un entretien qu'il avait eu avec le pape en présence de plusieurs membres de l'assemblée, Pie XI s'était montré peu favorable à la publicité. Un de ces membres, le conseiller Minghetti, répondit qu'une conversation n'était pas une décision souveraine, et qu'il avait des raisons de croire, d'ailleurs, que S. S. avait modifié son opinion. Une majorité de vingt voix contre quatre s'est prononcée en faveur de la publicité.

— Le lendemain de la mort de Marie-Louise, un rassemblement assez nombreux s'est rendu devant le palais de la Régence, en criant : « Vivent les réformes ! » Une commission est montée chez les membres de la régence et a présenté une adresse signée par plusieurs centaines de citoyens, et dans laquelle les habitants du duché demandent l'institution de la garde nationale, la réforme des employés, la

réforme du régiment de ligne et une constitution. La régence a répondu qu'elle ne pouvait rien faire en l'absence des ordres du nouveau souverain, le duc de Lucques, celui que les légitimes exigences des Lucquois ont effrayé naguère au point de lui arracher son abdication. Le duc de Lucques ne va sans doute pas vouloir entrer dans cette nouvelle galère, ce qui simplifierait les difficultés.

On lit dans la *Suisse :*

Dans une correspondance écrite par l'un des représentants fédéranx dans l'Unterwalden, nous trouvons la confirmation de quelques faits que nous avons déjà annoncés. Nous y lisons ce qui suit :

« Par suite des enquêtes que nous avons faites ici auprès de MM. Spichtig et Zelger. nous avons la preuve que l'Autriche a fait au Sonderbund un cadeau de 5,000 fusils et un prêt de 100,000 florins de Vienne. Deux batteries de quatre pièces de canon de 8 et quatre de 24, qui sont à Lucerne, portent le signe L. P. avec la couronne française. »

Paris, le 25 décembre 1847.

(Correspondance particulière du Censeur.

Il est maintenant certain que l'indisposition de Louis-Philippe n'a pas eu de gravité, puisque bier il a travaillé avec plusieurs de ses ministres. Il nous reste à expliquer pourquoi les *Débats* ne l'ont pas dit dès le lendemain matin du jour où cette nouvelle avait causé une si forte baisse. Ce silence a causé une nouvelle dépréciation que les *Débats* doivent bien regretter, quoiqu'il ait servi merveilleusement le jeu de certains banquiers, amis de cette feuille.

— On sait que le chemin de fer de la rive gauche de la Seine, de Paris à Valenciennes, devait, suivant la loi du 21 juin 1844, servir de tête à la ligne de l'Ouest. M. Jayr vient d'en décider autrement, malgré la loi, malgré ce qui avait été bien entendu avec le conseil-général de la Seine. C'est une querelle entre les deux rives, nous n'y voulons pas intervenir ; mais nous ferons une observation. La rive droite compte déjà les trains de Paris à Versailles, et ceux de Paris à Saint-Germain, qui partent tous d'heure en heure. Le dimanche, dans l'été, ils partent de demi-heure en demi-heure; de sorte que, dans la seule traversée de Paris à Asnières, il passe huit trains, allant et venant, en une demi-heure seulement. Si on ajoute à ces parcours d'allées et de venues de nouveaux départs pour Versailles et l'Ouest, les chances d'accidents ne deviendraient-elles pas beaucoup plus graves? M. Jayr s'en lavera les mains : il ne sera plus ministre; mais les victimes montreront-elles une pareille sérénité ?

— L'étiquette est parfois bien bizarre. On lit dans le *Moniteur :*

« A l'occasion de la mort de S. M. I. Mme la duchesse Marie-Louise, duchesse de Parme, le roi prend aujourd'hui le deuil pour vingt et un jours. Le deuil *sera suspendu* les 28 décembre, 1er, 5 et 7 janvier, *et continuera* jusqu'au 17 janvier inclusivement. »

Ainsi, on s'afflige, puis on suspend son affliction, puis on la reprend ! Telle est l'étiquette qui s'impose aux cours. Quant à la France, elle n'aura pas besoin de suspendre son deuil.

— La *Moniteur* publie une assez longue série de nominations au grade d'officier ou de chevalier de la Légion-d'Honneur dans la garde nationale de Paris. Parmi ces crucifiés, nous pourrions citer deux chefs de bataillon de la 5e légion qui n'ont pas demandé cette faveur, et qui ont signé il y a dix jours la pétition pour la réforme électorale. Est-ce pour les compromettre qu'on leur a infligé le ruban rouge?

— M. le ministre de la marine vient de faire une large distribution de croix. Est-il vrai qu'au nombre des nouveaux décorés se trouve un officier de marine en congé de trois ans pour *infirmités temporaires ?* Est-il vrai que cet officier soit, malgré ces infirmités, employé très activement dans un chemin de fer, où l'on aura été fort surpris de le voir décoré comme faisant partie du service actif de notre armée navale? S'il en est ainsi, nous souhaitons que tous les marins se portent aussi bien que l'officier *infirme* de M. de Montebello.

Banquet réformiste de Grenoble.

A midi et demi une brillante fanfare a annoncé l'arrivée des invités. M. le président Thevenet jeune a pris place, ayant à sa droite M. Royer, député, et à sa gauche M. le lieutenant-général Laydet, ancien député des Basses-Alpes. Au même couvert se sont assis vingt-cinq citoyens ayant pour eux la notabilité de l'âge ou des fonctions électives.

Bientôt après, M. le président est monté à la tribune et s'est exprimé ainsi :

Chers concitoyens,

Ce n'est pas sans une vive appréhension que j'aborde cette tribune où des voix éloquentes viendront bientôt captiver votre attention.

Ce n'est pas non plus sans hésitation, sans combat, que j'ai accepté l'insigne honneur de présider à cette grande manifestation de la pensée publique.

Des raisons puissantes me faisaient peut-être un devoir de m'abstenir. Et cependant, confiant dans votre indulgence, encore ému des témoignages d'affection et d'estime qui m'ont été donnés tant de fois, et particulièrement dans une récente et douloureuse circonstance (profonde sensation), j'ai pensé qu'il ne m'était pas permis de décliner un honneur qui doit rester comme un point lumineux dans ma modeste carrière ; j'ai pensé que je devais saisir cette précieuse occasion d'exprimer la profonde reconnaissance dont je suis pénétré et les vœux que je forme pour qu'il me soit donné de rester digne de vous et de la noble cause de la morale et de la liberté. (Applaudissements.)

D'autres sauront vous dire les besoins et les droits du peuple français, de ce peuple auquel on dispute les fruits de l'immortelle révolution de 89, au quel on enlève peu à peu les libertés conquises par ses pères au prix de tant et de si généreux sacrifices, auquel on voudrait enfin ravir jusqu'au sens moral pour le perdre dans le gouffre des intérêts mal compris.

Pour moi, je veux seulement me féliciter, avec vous, *du réveil du peuple, de la régénération de l'esprit public.* (Applaudissements.)

Quand, sur tous les points de la France, les héritiers de 89, les contemporains de 1830, protestent avec une généreuse émulation contre la corruption organisée comme moyen de gouvernement ; quand les manifestations les plus nombreuses et cependant les plus calmes dans leur énergie sont illustrées par le concours et réchauffées par la parole des hommes le plus haut placés dans l'estime de la France entière; quand de toutes parts s'élève le cri saisissant des douleurs et des vœux du pays, le Dauphiné, le département de l'Isère ne pouvait rester neutre et impassible. C'eût été donner raison à ceux qui croient avoir tué l'esprit public dans une contrée qui marcha toujours des premières dans la voie du progrès. et qui marqua, par les assemblées de Vizille et de Romans, les premiers pas de la grande révolution. (Longs applaudissements.)

Et quel plus éclatant démenti pouvait être donné aux corrupteurs de la morale publique ? A Saint-Marcellin et à Valence d'abord, aujourd'hui à Vienne, à Romans, à Grenoble, animés de la même et noble agitation pacifique, des milliers de citoyens, unis par une nouvelle chaîne électrique, se sont assemblés pour protester contre un système impie, et cette enceinte n'a pu recevoir tous ceux qui voulaient se joindre à nous.

Non, non, nous n'avons pas abdiqué nos croyances. (Non ! non ! — Acclamations et applaudissements.)

Les réunions qui ont lieu en même temps que la nôtre nous privent de quelques hommes éminents par leur talent et par leur caractère, de quelques uns des honorables membres de la représentation nationale qui sont restés fidèles à leur mandat et que nous aurions été heureux de posséder en ce jour solennel. Divisés par l'espace, nos cœurs s'unissent dans un même sentiment sous cette devise commune : Au bonheur de l'humanité !

Ne soyons donc pas jaloux de leur présence à d'autres manifestations : l'égoïsme est l'ennemi du progrès et de la véritable liberté.

Que le bonheur d'être assemblés ici pour la sainte cause des réformes ne nous fasse pas oublier que nous sommes les représentants volontaires de la majorité de la nation. Rappelons-nous que cette majorité, forte, valeureuse et patiente, se compose de travailleurs et de prolétaires, et que, déshéritée et exploitée jusqu'à ce jour, elle attend encore que ses droits soient placés à côté de ses devoirs. (Applaudissements.)

Chers concitoyens, l'imposante manifestation à laquelle il nous est donné de concourir sera digne des pensées qui nous inspirent. Confiants dans la justice et dans la majesté des droits imprescriptibles de l'humanité, et calmes dans notre énergie, nous prouverons, la population grenobloise tout entière prouvera avec nous, que notre agitation est essentiellement pacifique, que nous voulons le progrès par les lois et non par le désordre, et que nous pouvons avec raison nous féliciter du réveil du peuple et de la régénération de l'esprit public. (Double salve d'applaudissements.)

A la suite de ce discours, il est donné lecture des lettres par lesquelles MM. Marion et Dubouchage, députés, s'excusent de ne pouvoir accepter l'invitation qui leur a été adressée.

M. CROZET, ancien inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées : *A la réforme électorale et parlementaire !*

Messieurs,

C'est par suite d'une bien regrettable indisposition de l'honorable député de Grenoble, M. Royer, que je suis appelé à l'honneur de vous proposer le toast sacramentel de cette imposante et fraternelle réunion : A la réforme électorale et parlementaire !

Je n'ai d'autres titres à cet honneur, vous le verrez trop bien, que mon patriotisme, que mon ancien et profond dévouement à la grande cause qui émeut la France entière.

Messieurs, quel glorieux spectacle, quelle sublime leçon notre patrie donne au monde ! Quel résultat des progrès de la raison et de la philosophie chez tout un peuple ! quel fruit de la civilisation et de la liberté ! quelle lumière a jailli pour nous de nos grandes épreuves, de notre gloire et de nos revers ! Jusqu'à ce jour, les peuples, lorsqu'ils étaient opprimés, menacés dans leurs droits et dans leurs intérêts, blessés dans leur honneur, avaient recours à la force ; c'était de la révolte de la violence qu'ils attendaient le redressement de leurs griefs: révolutions sanglantes, mais suivies de jours heureux, c'était, hélas ! leur chimère.

Tandis que nous aujourd'hui, laissant la révolte aux peuples courbés sous le joug du despotisme, nous, sur toute la terre de France, nous nous levons en masse, oui, mais avec calme, mais pénétrés du respect de la légalité, mais confiants dans ces lumières, dans ces progrès irrésistibles de la raison dont je parlais tout à l'heure, mais déployant tous les caractères d'un peuple digne de la liberté. (Longs applaudissements.)

Nous nous levons en masse, mais dans nos assemblées pacifiques, graves autant qu'elles sont cordiales, ce sont des lois, de bonnes lois, que nous demandons; c'est aux pouvoirs de l'Etat, aux pouvoirs constitués, que nous adressons nos plaintes ; c'est près de ces pouvoirs que nous réclamons, j'allais presque dire que nous implorons, dans leur intérêt aussi bien que dans l'intérêt national, l'application, le développement des principes immortels que le génie français a proclamés, que nos pères ont conquis par leurs magnanimes efforts et au prix du sang le plus pur.

Honneur donc à la France ! Ces conquêtes achetées par de si grands sacrifices, elle saura les conserver. (Oui ! oui !)

Messieurs, le ministère qui pèse sur le pays s'est effrayé de nos manifestations, et elles l'ont épouvanté précisément parce qu'elles avaient ce caractère légal et digne que les hommes libres savent seuls imprimer à leurs actes. Qu'espérait-il donc? Croyait-il que la France, encore éblouie par de vaines promesses, trompée par le mensonge, était à jamais engourdie? Pensait-il qu'avec ses faibles et déloyales armes, il nous avait vaincus? Nous croyait-il donc réduits par cette hideuse corruption que tous les jours il étale devant nous ? Ah ! qu'il soit de nouveau flétri pour cette maudite pensée ! (Acclamations unanimes et applaudissements répétés.)

Ou bien le ministère se flattait-il, Messieurs, que le parti de la réforme n'était qu'une faction; que, justement indigné, ce grand parti allait se livrer à des actes violents? Avait-il déjà les yeux sur sa proie, et s'apprêtait-il à porter encore une main coupable sur nos institutions ? (Applaudissements.)

Messieurs, vous avez confondu le ministère ; c'est vous qui l'avez vaincu. Il s'étonne, il s'épouvante, il ne retrouve plus sa route ; il croyait avoir éteint le feu sacré, et il le voit se ranimer vif et brillant comme aux beaux temps de notre histoire; il croyait avoir à dompter une faction, c'est la nation tout entière qui lui apparaît; c'est la nation majestueuse, appuyée sur son bon droit, et laissant à peine échapper quelques paroles de mépris, qui vient assister à nos banquets réformistes et proclamer hautement ses vœux.

Persistons donc, conservons notre attitude.

Messieurs, les vices innombrables de la loi électorale, vous les savez; ses déplorables résultats, vous les voyez. Nous en souffrons tous, et c'est pourquoi je vous ai dit que je parlerais peu de la nécessité de la réforme électorale et parlementaire. D'autres orateurs le feront peut-être ; pour moi, je ne veux pas affliger vos oreilles par le récit de nos malheurs. Je ne veux pas mettre sous vos yeux l'affligeant tableau de la situation de la patrie ; je ne veux pas surtout arrêter vos regards sur cette plaie de notre temps que j'ai déjà nommée hideuse, et qui, plus que toute autre, a révolté les âmes : la corruption, que le ministère a encore appelée à son aide, non content d'avoir dans la main cette loi électorale qui, à elle seule, renfermait tous les maux, sans laisser l'espérance au fond de l'urne fatale d'où elle est sortie. La corruption, Messieurs, qu'est-il donc besoin de vous en parler? Qui plus que vous en doit gémir ? N'êtes-vous pas les habitants de ce département malheureux où elle coula si long-temps à pleins bords avec tout son odieux cortége : l'astuce, la fraude, le mensonge, la calomnie, le mépris effrontément avoué des droits les plus saints, de la justice. des lois. de l'intérêt public? Passons, Messieurs, passons ; n'attristons pas trop cette belle journée. (Applaudissements unanimes et répétés.)

Messieurs, nous n'avons qu'une ressource à opposer à tant de misères : il faut que notre constitution électorale reconnaisse les droits de tous, il faut qae nous rentrions dans le grand principe de la souveraineté nationale. Non que, pour mon compte, j'adopte la doctrine du suffrage universel, cette doctrine n'est pour moi qu'une pure théorie; c'est un de ces germes de vérité dont j'ai dit un mot dans ce discours, et qui n'arrivent pas à leur croissance. Outre qu'elle est pratiquement inapplicable (1), je prétends qu'elle n'est pas juste, car les suffrages ce sont des jugements, et, pour qu'ils aient tous la même valeur, il faut que tous les juges aient une parfaite connaissance des données sur lesquelles ils basent ces jugements.

Ce n'est donc pas pour le *suffrage universel* que je me prononce, mais je veux, je veux fermement, de toutes les forces de ma conviction, le *concours universel*; je veux que tous les citoyens qui contribuent aux charges de l'Etat aient le droit de concourir à l'élection de ceux qui les votent et qui les contrôlent; que les contribuables des communes nomment des délégués pour les assemblées de canton, que là on nomme de nouveau des délégués qui éliront les députés. Dans ce système, Messieurs, on concentrera tout ce qui tient au principe électif ; on ne verra plus des électeurs communaux, des électeurs départementaux, des électeurs de députés arbitrairement et diversement classés ; tout relèvera du même droit, de la même opération. Dans ce système, que je ne puis dérouler ici, mais qui sera bientôt l'objet d'une publication, l'aristocratie sera ce qu'elle doit être en l'état de la civilisation ; elle ne figurera plus sur des tables permanentes; elle sera le prix du talent, des vertus, de l'estime publique ; elle sera variable comme les services rendus à la commune, au canton, à la patrie, et tous nous l'élirons en connaissance de cause ; nous prononcerons des jugements sûrs.

Ce système, dont je ne fais qu'indiquer le principe, sera, je le sais, l'objet de nombreuses critiques. Tant mieux si on le discute. Les uns vont le trouver trop restrictif, les autres trop radical.

Aux premiers, je répondrai que l'égalité, source unique de la liberté, puisqu'elle est le respect du droit de tous, non plus qu'aucune chose de ce monde, n'est jamais absolue ; qu'elle relève, pour chacun de nous, de notre situation, de la place que nous occupons sur cette terre, des dons que le ciel nous a faits.

Aux seconds, je ferai une simple citation; car, messieurs, il est temps que je cède la place. Un homme qui a peut-être perdu le droit d'être cité, au temps où il aimait la vérité et où il était fidèle à la patrie, a prononcé ces paroles :

« Nulle taxe n'est légitime si elle n'est pas consentie par celui qui doit la payea ; nul n'est tenu d'obéir aux lois qu'il n'a pas consenties par lui ou par ses délégués. Ces maximes font partie de ce trésor de justice et de bon sens que le genre humain ne perd jamais tout entier. »

Messieurs, souffrez un conseil en finissant. Cette journée va laisser en nous de beaux et touchants souvenirs ; faisons qu'ils soient durables ; ne perdons jamais ce *trésor de justice et de bon sens* dont nous parlait M. Guizot. L'avare veille sur son trésor le jour, la nuit, à toute heure. Messieurs, je vous en prie, soyons avares. (On applaudit vivement.)

A la réforme électorale et à la réforme parlementaire, son inévitable conséquence !

M. REPELLIN : *Au développement, par la réforme politique, des intérêts moraux et matériels du pays !*

Ce n'est pas sans raison, messieurs, que, dans les manifestations de l'opinion publique qui éclatent sur tous les points de la France, on a adopté, comme moyen de ralliement, le drapeau de la réforme électorale.

On a compris que le progrès des intérêts moraux et matériels se liait intimement au progrès politique et ne pouvait être obtenu que par lui.

Quand, en effet, nous voyons en France, depuis trente ans, que ceux qui sont chargés de faire la loi la font toujours à leur profit, on est assurément en droit de conclure que les lois ne peuvent donner satisfaction aux intérêts du plus grand nombre que lorsqu'elles émanent de la majorité des citoyens. (Oui, oui ! c'est vrai !)

C'est ainsi que, par l'abus qui a été fait du privilége, nous avons été ramenés au principe de l'égalité politique, proclamé avec raison par la révolution française comme symbole de toute régénération.

Comment ce dogme fondamental de l'égalité a-t-il pu être si long-temps méconnu ? D'où vient que son application éprouve encore aujourd'hui de si vives résistances?

C'est, messieurs, que nous avons laissé reprendre racine à tous les abus que la révolution avait extirpés ; c'est qu'aux généreuses et sublimes inspirations de ces temps héroïques on a substitué l'égoïsme, la cupidité et la peur ; c'est que le pouvoir, pour détourner l'attention du pays des questions de principe et de la poursuite du droit politique, a inauguré, comme satisfaisant à tout, le culte exclusif des intérêts matériels, et qu'une partie de la nation s'est laissée prendre à ce piége grossier.

Maintenant que ce système a librement fonctionné, vous pouvez juger à ses œuvres comment il a protégé et développé les intérêts de la France.

Relativement aux intérêts de nationalité, je n'ai qu'un mot à en dire, et ce mot résumera la situation.

En 1830, la France avait fait une révolution pour chasser une dynastie parjure imposée par l'étranger ; elle avait du même coup déchiré ces traités de 1815, monuments odieux d'une double invasion. En 1847, le gouvernement issu de cette révolution, se faisant le recors de la sainte-alliance, s'occupe misérablement à recoudre les lambeaux de ces traités pour asservir les peuples qui, comme nous, aspirent à la liberté. (Longs applaudissement.)

Et nos intérêts maritimes, vous savez comment ils ont été développés.

La désorganisation et le pillage ont pénétré dans tous les services de cette administration, comme dans ceux de la guerre. Tandis que le budget de la marine a presque doublé depuis vingt ans, nos forces navales ont diminué de moitié. L'entretien de nos ports, la défense de nos côtes ont été abandonnés ; l'incendie a dévoré nos approvisionnements, et, ponr comble de fatalité, dans l'intervalle de deux ans, douze vaisseaux ou grands bâtiments de l'Etat ont péri à la mer.

Or, savez-vous ce qu'on a fait pour réparer ces désastres ? La liste civile a fait exploiter en *coupes sombres* et vendre furtivement à l'Angleterre nos plus beaux bois de construction confiés à sa garde... (Profonde sensation.)

Voilà, pour le maintien de notre nationalité et le développement de notre puissance, un échantillon de ce qu'ont fait ces monopoleurs du droit politique qui voudraient que la nation leur abandonnât aveuglément sa destinée.

A l'intérieur, nos intérêts matériels et moraux sont-ils du moins en voie de progrès ?

Quant aux intérêts matériels, le bilan des améliorations opérées a été parfaitement tracé par un député conservateur en ces trois mots devenus sacramentels : *Rien, rien, rien !* (Applaudissements et rires ironiques.)

Rien en huit années, rien en pleine paix, rien avec un budget de 1700 millions ! (Applaudissements redoublés.)

Pour les intérêts moraux, la nomenclature est plus longue; mais c'est une nomenclature effrayante de scandales et de faits déshonorants qui, dans cette seule année, ont montré au pays la condamnation et la flétrissure judiciaire d'un candidat député pour fait d'achat de votes, de deux anciens ministres pour fait de corruption, et de toute une bande d'employés pour faits de concussion et de vol. (Applaudissements.)

Mais à quoi bon fouiller dans les faits généraux ?

N'avons-nous pas vu dans ce département, comme ailleurs et plus qu'ailleurs, le système et ses plus honteuses pratiques s'abattre et s'étaler effrontément durant quinze années consécutives ?

Quinze années ! Cela a suffi, Messieurs, pour changer la situation de ce pays et le faire arriver bien près d'une complète décadence morale et matérielle.

Entre les provinces les plus libérales de France, notre Dauphiné, Grenoble surtout, s'était acquis un renom incontesté d'intelligence et d'indépendance patriotique. Au début de la révolution, c'est notre pays qui, aux assblées de Grenoble, Vizille et Romans, avait posé la première formule des vœux et des droits de la nation. Dans les orages qui suivirent, il avait eu le bonheur de s'associer à tout l'élan révolutionnaire, sans que la liberté eût besoin d'y recevoir la triste consécration de l'échafaud. C'est de nos murailles qu'étaient partis en 1815 les derniers coups de canon tirés contre l'étranger. Enfin, sous la Restauration comme dans les premières années qui ont suivi 1830, dans les luttes politiques comme dans le calme exercice des droits de citoyen, ce département avait su conserver intact son noble patrimoine de dévouement patriotique et de sympathie ardente pour la liberté et le progrès.

Eh bien! Messieurs, nous avons trop compté sur notre bonne renommée, et pas assez fait pour la defendre.

Un homme dont l'administration déshonorée pèsera long-temps sur les destinées de ce pays a eu mission d'y anéantir l'esprit d'indépendance et de liberté, d'y substituer à la vie morale et politique le culte grossier des intérêts matériels, et, pour atteindre ce but, il n'est moyen si odieux devant lequel on ait reculé : promesses et menaces, intimidation de fonctionnaires, fraudes électorales, trafic des emplois, des votes et des consciences, enfin toutes les bassesses d'un système qui avilit les âmes, abat les courages, et, par des routes insensibles, conduit souvent les hommes les plus honorables de l'état de parfaite indépendance à l'état de mutisme et de complète servilité. (On applaudit avec vivacité.) Nous avons vu tout cela mis en œuvre dans nos contrées, tout, jusqu'au jour où l'instrument de cette politique, pris dans son propre piége, et tombé sous le coup de la réprobation publique, abandonné même de ceux au préjudice desquels il s'était usé, déconsidéré. (Triple salve d'applaudissements.)

Ce qui est pénible à dire, c'est qu'une partie de nos populations, du corps électoral surtout, s'est laissée égarer dans ces mauvaises voies. Pour quelques satisfactions égoïstes promises ou données à l'intérêt individuel, on a déserté le devoir politique, sans prendre garde qu'on sacrifiait, par cela même, des intérêts bien autrement importants, les intérêts généraux du pays. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Peut-être le comprendra-t-on mieux maintenant que l'on peut voir que, de tant d'améliorations dont on a leurré le pays aux époques d'élection, pas une seule n'a été ni ne sera réalisée.

Que sont devenues pour Grenoble les promesses de l'école d'artillerie, des écuries pour 800 chevaux, de la concession des anciens terrains militaires ? (Eclats de rire.)

Et pour le département, le pont de Cognet, l'endiguement continu, la navigation de l'Isère, et cet embranchement, objet de tant de déloyales intrigues et d'un si misérable avortement ? (Applaudissements prolongés.)

Aussi, voyez ce qui arrive.

De tout cela, et de bien d'autres promesses encore, on n'a rien obtenu; mais on a compromis ce que jamais on n'aurait dû engager, l'honneur du pays, son esprit d'indépendance et de généreuse initiative. (Profonde sensation.)

(1) Nous ne croyons nullement à cette inapplicabilité pratique ; et si la publication dont M. Crozet parle plus bas doit en effet bientôt paraître, ce sera, pour éclaircir ce point de doctrine, une occasion que nous saisirons avec empressement. (*Note du rédacteur du* Patriote des Alpes.)

Depuis cinq mois un grand mouvement s'opère en France au nom de la réforme politique. Eh bien ! au milieu de ce soulèvement général de l'opinion provoqué par l'improbité des pouvoirs publics, nous nous sommes laissés attarder, et il n'est aucun de nous qui n'ait bien souvent entendu faire cette question :

Que fait donc le Dauphiné ? Que fait Grenoble ?

C'est que bonne renommée oblige ! (Applaudissements.) C'est qu'un pays en possession comme le nôtre d'ouvrir la marche dans les luttes engagées pour la liberté et le progrès ne saurait laisser perdre une si honorable tradition sans que ce fait n'affecte douloureusement tous ceux que nous avions habitués à compter sur nous.

Voix nombreuses : On peut y compter encore

M. REPELLIN : Honneur à vous cependant, Messieurs, qui avez compris le danger de la situation dans laquelle notre pays s'est laissé entraîner! Honneur à vous, qui, de tous les lieux voisins, êtes accourus ici, au premier signal de la presse et de vos concitoyens, pour reprendre le cours interrompu de nos patriotiques traditions, protester contre la loi du privilége, et réclamer, au nom de l'égalité, une réforme politique qui sauvegarde la moralité publique et nous fasse entrer dans la voie des améliorations sociales que réclame le pays.

Maintenant, Messieurs, quelle sera la base et l'étendue de la réforme sollicitée ?

Je ne sais ; mais quand je considère la réserve excessive que les chefs de l'opposition parlementaire, les candidats-ministres, ont mise à s'expliquer sur ce point dans les manifestations réformistes qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, je crains bien que la législature, si elle ne reçoit l'impulsion directe de l'opinion publique, ne s'arrête à de vains palliatifs, si même elle n'aggrave pas encore le privilége.

C'est ce qui arriverait infailliblement, si l'on se bornait, par exemple, à l'adjonction de la liste du jury.

Il y a des optimistes qui pensent que ce serait là un progrès. Dieu me garde de contester qu'il n'y ait eu et qu'il n'y ait encore, dans les catégories capacitaires, bon nombre de citoyens aussi indépendants qu'éclairés, qui ont rendu et pourront rendre de véritables services au pays ; mais nous, qui y voyons aussi des candidatures perpétuelles pour tous les emplois que distribue la faveur, et qui connaissons les résultats des votes politiques émis dans les petites élections auxquelles ces capacités sont appelées à concourir, nous disons hautement que leur accession au droit politique, si l'on se borne à cela, serait un progrès en arrière ! (C'est vrai ! c'est vrai !— On applaudit)

En matière de droit de suffrage, méfiez-vous des petites réformes, dont le moindre inconvénient serait de désarmer l'opinion en abusant le pays, et de l'irriter ensuite en perpétuant le privilége et l'injustice. (Applaudissements.)

Quant à nous, Messieurs, notre principe a toujours été celui-ci :

On ne peut obtenir des améliorations fondamentales qu'en donnant pleine satisfaction aux intérêts de tous, que par le concours de la volonté de tous. (Applaudissements répétés.)

Là seulement est le droit, et ce n'est qu'à la condition de se tenir très près de cette base qu'on peut être admis à parler de progrès.

Je sais bien qu'on ne manque pas de subterfuges pour éluder l'application de ce principe incontesté de l'égalité politique ; mais il n'en est pas un qui n'ait sa source dans l'irréflexion, l'ignorance ou le mépris du droit, si ce n'est dans quelque mauvais sentiment, tel que l'égoïsme ou la peur.

Dans l'impossibilité de tout dire sur cette vaste question, je prends seulement deux objections, celles que vous entendez répéter chaque jour et qui ont le privilége de se faire accepter comme vérités auprès de ceux qui aiment mieux croire que prendre la peine de réfléchir.

On dit que l'admission de la masse de la nation au droit de suffrage pourrait être une cause de graves changements dans l'Etat, peut-être même de désordres et de révolutions.

Ceux qui font cette objection ne prennent pas garde qu'elle renferme la plus amère censure qui puisse être faite du régime actuel ; car, si l'expression de la volonté générale doit amener, comme on le dit, de si profonds changements dans ce régime, qu'en conclure, si ce n'est que la politique suivie est en complet désaccord avec les vœux et l'intérêt du pays ? Et, si cela est, où donc est le mal de changer cette politique ? (Applaudissements.)

Quant à la *crainte des désordres*, on oublie qu'en 1788 et 1791, cinq à six millions de citoyens ont exercé le droit politique, et nous n'avons lu nulle part que les élections de ce temps-là aient été l'objet ni de désordres, ni de violences. Les troubles sont venus plus tard, non de l'élection, mais des conspirations intérieures et de la guerre étrangère.

De nos jours, deux à trois millions d'hommes participent depuis quinze ans aux élections communales, et non seulement cette extension du droit politique n'a pas amené de désordre, mais, à l'inverse de la grande politique, l'application du principe électif aux municipalités a donné aux intérêts des communes un développement qui serait illimité, n'étaient les résistances d'un pouvoir qui comprime le progrès partout où s'étend son action. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Le péril n'est pas dans la généralisation du droit de suffrage ; mais il est bien plutôt dans le maintien du monopole, cause permanente d'immoralité et d'injustice.

Vous donc, commerçants, industriels, propriétaires, qui voulez, et avez raison de vouloir, la paix et la sécurité, demandez l'extension la plus large du droit politique. Votre intérêt bien entendu vous le commande ; car un système qui exclut la masse des citoyens soulèvera toujours les défiances, sinon l'hostilité de cette masse, et de même que le trouble peut naître de l'injustice de cette exclusion, la sécurité renaîtra infailliblement de la satisfaction donnée au droit.

On nous dit encore que les masses n'ont ni besoin ni souci de droits politiques, et que la réforme électorale ne changera pas leur sort.

Messieurs, il y a une grande injustice et une grande imprudence à soulever une telle objection.

Quand, en 89, la bourgeoisie, sous le nom de tiers-état, se mit en campagne contre la noblesse et le clergé pour reconquérir le droit politique qu'on lui disputait, elle ne crut pas alors que ce droit, dont elle a fait depuis un si profitable usage, fût une arme *inutile*. Confiante dans son droit et dans sa force, elle s'en saisit, et elle fit bien. Mais pourquoi donc, après avoir conquis le droit pour elle et mis ses intérêts à l'abri du privilége, ne veut-elle pas que le peuple puisse, à son tour, revendiquer et abriter les siens ? (Très bien ! très bien !)

Où est la raison d'équité qui pourrait justifier un tel refus ?

Je sais bien, Messieurs, qu'il y a un parti d'endormeurs politiques ne voulant d'autre réforme que celle qui permettrait de continuer le régime actuel avec des noms nouveaux.

Ce parti-là peut dire, en effet, que sa réforme sera inutile au peuple.

Mais nous tenons, nous, pour souverainement immorale toute réforme politique qui ne se proposerait pas pour but définitif l'amélioration du sort du plus grand nombre. Et la question étant ainsi posée, qui oserait prétendre que la réforme sera inutile ? (On applaudit vivement.)

Pensez-vous que si la masse de la nation participait au choix de ses mandataires, on n'aurait pas depuis long-temps donné au pays le dégrèvement d'impôts onéreux, tels que l'impôt du sel, l'allégement du budget par la conversion des rentes, la réforme postale, etc. ?

Aurait-on repoussé si dédaigneusement l'enquête sur le sort des travailleurs ? N'aurait-on pas déjà mis à l'étude ces questions sociales du crédit, du travail, du salaire, qui se produisent sans cesse sous les formes les plus irritantes, les plus menaçantes pour l'ordre social ? (On applaudit longuement.)

Laissons donc de côté tous les vains subterfuges, revenons au grand principe de l'égalité des droits, et si nous ne sommes pas dégénérés à ce point de croire notre France actuelle moins digne ou moins capable d'exercer les droits politiques que la France de 89, sachons reprendre enfin l'œuvre alors si glorieusement commencée.

Persévérons surtout ; le succès n'est qu'à ce prix.

Si, dans les luttes qui nous attendent encore, notre courage venait à faiblir, messieurs, souvenons-nous de nos pères. Ils ne trébuchaient pas, eux, au premier obstacle. Affermis par le sentiment de leur droit, ils bravèrent bien souvent l'intimidation et la menace. Dispersés à Grenoble, ils s'assemblèrent à Vizille et à Romans ; et quand, au nom du pouvoir, on les somma de se retirer, savez-vous ce qu'ils répondirent ?

« Qu'ils se laisseraient placer à la bouche d'un canon plutôt que de ne pas se réunir. » (Longues acclamations.— Nous ferons comme nos pères !)

Devant cette énergique résolution, dont l'électrique élan se communiqua à la France entière, le pouvoir prit le parti de céder, et la cause de la liberté triompha.

Cette victoire de nos pères a rendu facile notre tâche actuelle. Le principe d'égalité politique conquis par eux est écrit dans nos lois ; il s'agit maintenant de l'introduire dans les faits.

Que la France le veuille encore sérieusement, et bientôt, messieurs, toutes les résistances devront se soumettre ou viendront se briser devant la volonté générale.

(Ce discours est salué par une triple salve d'applaudissements.)

(*La suite à un prochain numéro.*)

CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE.

Programme de la session de 1848.

Première série.

Conformément à la décision du congrès, examen et discussion des rapports faits et non discutés au congrès de 1847.

1° Rapport sur le crédit agricole immobilier.

2° Rapport sur le crédit agricole mobilier.

3° Rapport sur l'organisation du service médical dans les campagnes, et amélioration de leur état sanitaire.

4° Rapport sur la réunion des parcelles.

5° Rapport sur les forêts.

Deuxième série.

6° Productions, subsistances, statistique agricole, et amélioration du sort des travailleurs agricoles. (*Résultats de l'enquête ouverte par le congrès.*)

7° Mode d'organisation des chambres consultatives d'agriculture.

8° Conservation et perfectionnement du cadastre, examen de la question de la péréquation de l'impôt.

9° Examen des tarifs sur les sucres dans l'intérêt de la production indigène et coloniale, et de la consommation.

10° Examen des tarifs d'octroi dans le double intérêt de l'agriculture et de la consommation.

11° Maladie des pommes de terre. (*Résultats de l'enquête ouverte par le congrès.*)

12° Assurances agricoles.

NOTA. — La classification ci-dessus ne fixe pas le rang dans lequel les diverses questions devront être discutées, le congrès devant régler lui-même son ordre du jour ; la commission centrale croit devoir indiquer seulement pour la première séance la discussion des crédits agricoles, afin que les rapporteurs soient avertis.

Voici la lettre que la commission d'organisation vient d'adresser avec le programme ci-dessus aux sociétés d'agriculture et aux comices agricoles :

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous annoncer que la commission chargée par le réglement du congrès central d'agriculture de préparer la prochaine session, a cru devoir en fixer l'époque du jeudi 24 février au samedi 4 mars 1848. Ce moment, où les travaux du printemps ne sont pas encore généralement commencés, nous a paru le plus convenable pour permettre aux agriculteurs un déplacement de quelques jours. Nous vous adressons, en même temps, le programme de cette session.

L'empressement que les associations agricoles ont toujours mis à se faire représenter au congrès central nous fait compter sur leur utile et puissant concours.

Nous espérons donc que vous voudrez bien désigner prochainement vos délégués et nous les faire connaître le plus tôt possible. Vous savez que cette association peut se faire, soit par la société réunie, soit par ses bureaux.

Nous vous rappelons à cet égard la circulaire du 15 avril 1844, portant ce qui suit :

« Toute association agricole légalement intituée, soit société, soit comice, aura droit d'envoyer un délégué au congrès.

» Lorsque cette association comprendra plusieurs cantons dans sa circonscription, elle pourra nommer : pour 2 à 8 cantons, 2 délégués ; pour 4 à 6, 3 délégués ; pour 6 à 7, 4 délégués ; pour 8 à 10 et au-dessus, 6 délégués. »

Nous avons eu l'honneur de vous adresser, dans le courant de mai dernier, plusieurs questions et rapports relatifs :

1° Aux subsistances et à l'amélioration du sort des classes agricoles ;

2° A l'altération des pommes de terre ;

3° A l'application du sel marin dans l'agriculture ;

4° Au crédit agricole immobilier et mobilier ;

5° Aux assurances générales.

Sans aucun doute, l'importance de ces questions a dû fixer l'attention éclairée de votre société, et nous espérons qu'elle voudra bien nous transmettre dans le plus bref délai le résultat de son examen.

Il serait utile que ce travail fût porté sur un cahier séparé pour chaque question, afin que nous puissions plus facilement en faire le classement et le remettre aux diverses commissions qui auront à en rendre compte au congrès.

Si nous avons recommandé à votre attention spéciale, Messieurs, cette série de questions, nous n'en recevrons pas avec moins d'empressement toutes les autres communications que vous jugeriez utile de soumettre à la discussion du congrès.

Veuillez, etc.

Les membres de la commission :

MM. le duc Decazes, pair de France, président ; le comte de Gasparin, pair de France ; le vicomte de Tracy, député ; Dupin aîné, député ; le marquis de Torcy, député ; Darblay, député ; Fouquier-d'Hérouel, de Tocqueville, Payen, de Kergorlay, le marquis de Vogué, de Caumont, d'Esterno, Lefour, le marquis d'Havrincourt, de Laussat, Moll, Dezeimeris, le vicomte de Romanet, Elisée Lefebvre, Raudot, Gaultier de Rumilly, Demesmay, député ; Pommier, Barillon, secrétaires.

P. S. — Les communications devront être adressées sous le couvert de M. le duc Decazes, grand-référendaire de la chambre des pairs, président de la commission du congrès central d'agriculture, au Luxembourg.

On lit dans le *Mémorial d'Aix:*

Mercredi dernier, on a appris dans notre ville une nouvelle qui y a causé une vive et générale sensation. Une lettre de Paris annonçait, en effet, que M. le procureur-général Borelly était admis à faire valoir ses droits à la retraite, et que M. Dessoliers, premier avocat-général, était appelé à le remplacer. Cette nouvelle était d'autant plus positive que M. le procureur-général était venu lui-même, avant l'audience de la cour royale, annoncer à ses magistrats qu'il allait cesser ses importantes et éminentes fonctions.

Aujourd'hui, il n'y a donc plus de doute à cet égard, et il est certain que M. Dessoliers est nommé procureur-général près la cour royale d'Aix, en remplacement de M. Borelly.

Au moment où ce magistrat va se retirer du parquet, nous ne voulons pas laisser passer l'occasion de lui exprimer les regrets qui l'accompagneront dans sa retraite. Placé depuis dix-sept ans à la tête du parquet du ressort, M. Borelly avait déployé dans son ministère des qualités auxquelles tous les partis ont su rendre hommage, que tous les justiciables ont pu apprécier, et ces qualités ne peuvent être aujourd'hui que la cause de justes et sincères regrets sur la retraite de celui qui en fit constamment usage. Ils ont été, du reste, manifestés à M. Borelly avec une flatteuse unanimité, et ils ont été exprimés non seulement par tous les membres de la cour qui sont allés lui rendre visite, mais encore par la plupart de nos concitoyens, jaloux de témoigner à celui qui fut pendant dix-sept ans le chef du parquet du ressort, qu'il n'avait semé sur sa route aucune inimitié, quoiqu'il eût tenu le pouvoir dans des temps orageux et difficiles. Les sympathies publiques n'ont donc pas fait défaut au magistrat qui va résigner ses fonctions élevées ; elles sont également acquises à celui qui va le remplacer dans une des plus hautes positions de la magistrature.

Chronique.

La distribution des livrets donnés par la commission du banquet réformiste porte déjà ses fruits ; elle a décidé les directeurs de l'école mutuelle de la Croix-Rousse et des écoles protestantes de Lyon à y organiser l'institution des livrets de la caisse d'épargne qui existe depuis long-temps dans les écoles lyonnaises.

— Une ordonnance de police (à Lyon du moins) assimile les citoyens aux logeurs de profession. Ils ne doivent recevoir personne dans leur domicile sans en faire la déclaration à la police. A-t on appliqué cette ordonnance aux couvents de Lyon ? Ont-ils fait connaître à la police quels sont les religieux qui ont trouvé asile dans leurs monastères ?

— On nous écrit :

« Vous avez réclamé contre la sévérité ridicule et toute fiscale avec laquelle on exige les passeports en France. Sous ce rapport, l'Autriche et la Russie sont les seules puissances qui puissent rivaliser avec nous. Pour leurs voyages dans l'Allemagne, les Prussiens sont porteurs d'une petite carte verte délivrée gratis par la police. Les étudiants en voyage n'ont d'autre titre que leur feuille d'inscription à l'université. Le plus souvent, les étrangers traversent toutes les frontières des états allemands sans que leur passeport soit exhibé. »

— Divers propriétaires ont eu l'heureuse idée d'occuper les loisirs de la saison d'hiver à pratiquer des fouilles dans la plaine qui s'étend de Sainte-Colombe à Saint-Romain-en-Gal. L'un d'eux, M. Michel Brun, en fouillant dans le champ de l'Œuvre, près de la route royale de Sainte-Colombe à Givors, a découvert une statue d'un beau travail, plusieurs mosaïques précieuses. L'une, entre autres, est remarquable par la reproduction fidèle de grands animaux ; dans le milieu est un vase antique ; chaque face a cinq mètres environ. Une autre, d'une grande dimension, se distingue par son ornementation de bon goût. Il a été également trouvé diverses pièces de monnaie dont le module et la frappe sont remarquables ; des clefs d'un travail curieux ; des lacrymatoires et différents autres menus objets à l'usage des riches Romains qui habitaient cette partie de Vienne-la-Belle. M. Brun a fait une exposition de tous ces précieux débris chez M. Bert, conducteur des travaux des ponts et chaussées, demeurant à la sortie de Sainte-Colombe, vers la route royale, et il se fera un plaisir d'y admettre tous les amateurs et les curieux qui se présenteront.

(*Moniteur Viennois.*)

— On lit dans *Mémorial d'Aix :*

« Une évasion de prisonniers condamnés a eu lieu mardi dernier, sur la route de Marseille à Aix, près de l'auberge des Trois-Pigeons. Heureusement que par les soins de la gendarmerie tous les évadés ont été repris et sont maintenant encore sous la main de la justice. On nous raconte ainsi les détails de cet événement : Deux gendarmes conduisaient seuls quatorze prisonniers extraits des prisons de Marseille, et que l'on transférait à Nismes. Près d'Albertas, six d'entre eux s'élancèrent hors de la route et s'enfuirent à travers champs. Les deux gendarmes se mirent aussitôt à leur poursuite et parvinrent à en atteindre deux.

» Pendant ce temps, un soldat qui avait été condamné à mort, mais dont le roi avait commué la peine, s'était muni d'une carabine et tenait en respect les autres prisonniers. Les deux gendarmes revenant ensuite, le convoi reprit sa marche pour Aix.

» Le maréchal-des-logis Guirand, instruit de cette évasion, jugea aussitôt que les prisonniers évadés devaient se diriger vers le Var, afin de pouvoir passer la frontière. Il envoya aussitôt des gendarmes aux brigades de Rousset et de Trets, afin qu'elles surveillassent la ligne de leur brigade. Les prévisions de cet intelligent sous-officier se réalisèrent, et les quatre évadés, surpris près de Rousset, ont été de nouveau saisis par la gendarmerie et ont repris à cette heure la direction dont ils s'étaient déviés un instant. »

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Vendredi 24 décembre. — Soies ouvrées, 34 ballots ; soies grèges, 20 ballots ; dernier numéro placé, 1,899.

Spectacles du 27 décembre 1847.

GRAND-THÉATRE. — Relâche. — *Demain*, 3e et dernier grand concert vocal et instrumental de Mlles Maria et Térésa Milanollo.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Martin et Bamboche, ou les Amis d'enfance, drame en cinq actes et dix tableaux.

Nouvelles diverses.

La cour royale de Caen a conservé le monopole des annonces judiciaires aux petites-affiches et aux journaux ministériels de son ressort.

— Le *Finistère*, feuille brestoise, annonce qu'il comparaîtra le 10 janvier prochain devant la cour d'assises de Quimper, sous l'inculpation de diffamation envers les membres de l'administration municipale de Brest.

— Les journaux de Vannes et de Lorient annoncent que, malgré la discrétion dont s'entourent les magistrats instructeurs de l'affaire du vol à main armée et de l'assassinat du bois de Pont-Sal, ils croient pouvoir dire que la justice est sur la trace des coupables. Il est probable que l'affaire sera en état d'être jugée aux assises de mars prochain.

— Le chimiste Berzélius, qui a acquis un renom universel dans la science, est dangereusement malade à Stockholm. Son état empire tous les jours. Toute la partie inférieure de son corps a été frappée subitement de paralysie, et les médecins ne conservent plus guère d'espoir. Berzélius est né en 1779 et a par conséquent 68 ans.

— Voici un aperçu sommaire des taxes de luxe en Angleterre.

L'impôt sur les domestiques mâles de luxe varie selon que les maîtres sont mariés ou célibataires.

Les personnes mariées paient : pour un domestique, 30 f. ; pour deux, 38 f. 75 c. chacun ; pour trois, 48 f. 50 c. chacun ; ainsi progressivement jusqu'à 96 f. pour chaque domestique, lorsque le nombre s'élève à onze. A ce dernier nombre, l'impôt s'élève à 157 f. par domestique.

Les célibataires paient plus de moitié en sus de cet impôt.

Les voitures de maître à quatre roues paient : pour une, 150 f. ; pour deux, 162 f. chaque ; pour trois, 175 f. chaque.

Les chevaux de selle appartenant à des particuliers et ceux qui sont loués paient : pour un cheval, 36 f. ; pour deux chevaux, 59 f. chaque ; pour trois chevaux, 65 f. 50 c. chaque ; ainsi progressivement jusqu'à dix, 1,650 f. ; au-delà, pour chaque cheval, 82 f. 50 c. Le cheval de boucher paie 36 f. ; les juments poulinières et les chevaux des officiers de l'armée sont exempts de la taxe ; le cheval de course paie 87 f. 50 c. ; les poneys ou petits chevaux, 26 f. 25 c. chacun.

Les chiens paient également un impôt. Ne sont exemptés que le chien du berger et le chien du pauvre. On paie, pour les levriers, 25 f. par tête et par an, et, pour les chiens ordinaires, 10 f. L'abonnement pour une meute est de 900 f. par an.

Toute personne ayant un cachet avec des armes ou faisant usage d'armoiries ou d'insignes est passible d'un impôt.

La taxe est de 60 f., si le contribuable paie déjà l'impôt des voitures ; elle n'est que de 30 f., s'il ne paie que l'impôt des fenêtres, et de 15 f., s'il n'est passible ni de l'un ni de l'autre.

Outre le droit de chasse, il y en a un aussi sur les gardes-chasse et un autre sur la vente du gibier dont la licence coûte 51 f. 25 c., outre le droit de chasse, dont le permis coûte 90 f. 85 c.

Le montant de ces divers impôts somptuaires s'élève à 99 millions environ, y compris la taxe sur la vaisselle d'or et d'argent, sur la poudre à poudrer, etc.

Nouvelles Etrangères.

BAVIÈRE.

On nous écrit de Munich, 18 décembre :

« L'autorité vient de rendre une ordonnance par laquelle il est défendu aux jésuites fugitifs de la Suisse de demeurer sur le territoire de Bavière ; il leur est permis seulement de le traverser et d'y séjourner en cas de maladie. »

AUTRICHE.

Le gouvernement, qui augmente en ce moment les forces de l'armée autrichienne, vient d'ordonner une conscription de 18,000 hommes en Lombardie. On peut voir, par ce seul fait, qu'il n'a pas renoncé à surveiller et à réprimer au besoin les mouvements d'Italie.

Le Gérant responsable, **B. MURAT.**

M. Bernard et **M. Rosier**, ancien chef de culture de M. CHAUVIÈRE, de Paris, viennent de créer, à l'entrée des Charpennes, vis-à-vis le bureau de tabac, un grand établissement d'HORTICULTUME. MM. les amateurs et MM. les marchands pourront y trouver, à un prix modique, les meilleures plantes de serre chaude, d'orangerie e de pleine terre, telles que *erica* aux bruyères exotiques, *epacris*, *daphnés*, *azalées*, *rhododendron*, *pelargonium*, ou *geranium*, *abutilons*, *verveines*, *cinéraires*, *œillets*, et un grand nombre d'autres plant tes nouvelles. Beaucoup de ces plantes sont aujourd'hui en pleine floraison.

Abonnement à l'année

POUR HABILLEMENTS D'HOMME.

MM. CLAVA et MALLIN, marchands tailleurs, cours de Brosses, nº 11, à l'entresol, à la Guillotière, ont l'honneur de prévenir le public que les éléments qu'ils possèdent dans leur commerce leur permettent un mode de fourniture d'habillements d'homme qui ne peut manquer de convenir à ceux qui leur ont donné ou leur donneront à l'avenir leur confiance.

Ce mode consistera à fournir des vêtements à diverses époques de l'année, se composant ainsi en totalité :

1 habit drap noir Sédan
1 gilet blanc ou satin noir } pour toilette,
1 pantalon satin noir
1 pardessus ou 1 paletot castor ou drap de couleur,
1 redingote drap,
3 pantalons (hiver, été et mi-saison),
3 gilets nouveautés,
1 habit fantaisie d'été,

En tout 12 articles,
aux prix de 300, 350 à 400 francs, suivant la beauté ou la finesse des tissus,

A LA CONDITION que les clients rendront, à chaque fin de saison, les habillements de MM. CLAVA et MALLIN, que les premiers auraient portés la saison précédente.

Les étoffes seront choisies par MM. les acheteurs, qui, à chaque saison, viendront indiquer leurs goûts et le genre des coupes qu'ils adopteront suivant le caprice de la mode.

Les marchandises employées sortiront toutes des premières fabriques de Sédan et d'Elbeuf ; elles seront variées et nombreuses.

La coupe et la confection des vêtements étant dirigées par un des associés, il est inutile de dire que les soins les plus minutieux présideront au travail.

On traitera de gré à gré pour les paiements, ainsi que pour la quantité de vêtements, si celle indiquée plus haut ne suffisait pas à l'acheteur.

BIJOUTERIE EN OR

DES PLUS NOUVEAUX GOUTS,

Le tout étiqueté, à des prix fixes et modérés, chez le sieur COQUAIS, rue Saint-Côme, au grand **8**.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'**Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, nº 16, à Lyon.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes*, *toux*, *catarrhes*, *athmes*, *coqueluches*, *enrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PATE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boites de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture ; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1 ; Châlon-sur Saône, FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue ; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de la Pâte pectosale.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 27 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT. 1er cours.	COMPTANT. dernier cours.	LIQUID. COUR. 1er cours.	LIQUID. COUR. dernier cours.	LIQ. PROCH. 1er cours.	LIQ. PROCH. dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1216 25	1218 75	1222 50	1221 25
prime d. 10	»	»	1220	»	1250	1251 25
Paris à Rouen.	»	»	917 50	»	920	918 75
prime d. 10	»	»	918 75	918 75	927 50	950
Avignon à Marseille	588 75	590	590	590	590	»
prime d. 10	»	»	»	»	602 50	600
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	550	»	560	560
prime d. 10	»	»	»	»	570	570
Paris à Lyon	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	»	»	657 50	648 75	»	»
prim de. 10	»	»	»	»	»	»

ALBUMS POUR ÉTRENNES.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1888*

DÉPOT D'AUBERT ET COMPe, DE PARIS,

A Lyon, au Magasin de Papiers peints, rue Saint-Dominique, 9.

Choix d'**ALBUMS** pour enfants, pour cadeaux d'étrennes, pour orner les tables de salon ; **ALBUMS** d'études du dessin ; recueils de tous genres et de tous prix, depuis 50 centimes.

Aucune maison dans les départements, aucune même à Paris, si ce n'est la maison AUBERT, n'a jamais présenté aux acheteurs un aussi vaste assortiment de ces ouvrages, qui sont aujourd'hui à la mode dans toutes les classes de la société.

L'éloignement ne permettant pas de remplacer les articles vendus, nous invitons les amateurs à ne pas renvoyer leur visite aux derniers moments. La vente sera close le 31 décembre. (2549)

A VENDRE **Un Fonds de commerce** bien achalandé, avec **Atelier** exploité d'un article spécial et nouveau. — S'adresser, pour les renseignements, à M. Chavent, marchand de soie, rue Romarin. (1352)

A VENDRE **Un Fonds de Chapellerie** traitant spécialement l'article *prêtre*, bien situé, jouissant d'une nombreuse clientelle. On donne toute facilité pour les paiements.

S'adresser chez M. Fuchez, rue de Bourbon, 33, au 1er. (1465)

A LOUER DE SUITE **Un établissement** et **un entresol** très bien agencés pour café ou marchand de vin, situés place Kléber et rue Boileau, nº 2, aux Brotteaux. Le prix de la location est peu élevé.

S'y adresser au concierge. (1391)

A VENDRE *pour cessation de commerce*, **un Fonds de Café**, situé sur une place de marché, propice pour un restaurant. — Vaste local.

S'adresser à Mme Ve LAURENT, quai Monsieur, 119. (1454)

AU RABAIS,

LIVRES D'ÉTRENNES

Reliés et Brochés,

Rue de la Préfecture, 8, à l'entresol.

Le Cabinet de lecture est en vente pour cause de départ. (2548)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin d'orfévrerie de M. GRAND-CLÉMENT a été transféré quai Saint-Antoine, 22, maison du restaurant de M. Mathieu. — Assortiment de bijoux très variés pour étrennes, à des prix très modérés. (1460)

CARTES DE VISITE GRAVÉES

DANS LA DERNIÈRE PERFECTION,

sur carton-porcelaine,

BRILLANT DES DEUX COTÉS,

Renfermées dans une jolie boite.

3 F. LE CENT.

A la lithographie H. STORCK, place du Plâtre, passage Tholozan. (2531)

Impressions pour Commerce et Administrations.

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur **GAS** traite exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. — M. le docteur Gas demeure place Bellecour, 8. ((3990

PRIX MONTHYON.

Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.

RAPPORT

De l'Académie des Sciences de Lyon, 21 juillet.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.

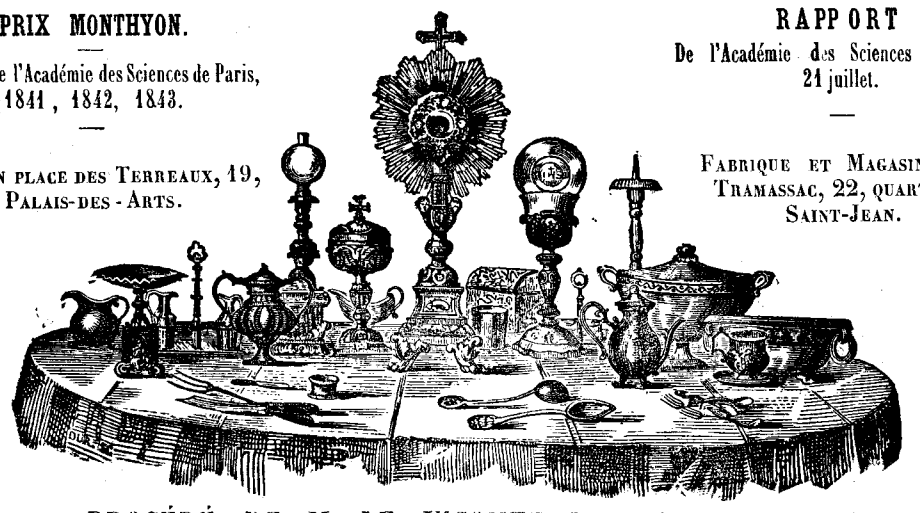

PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux.

Couverts en pakfond dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine.

Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées, grilles pour confiseur, en beaux plaqués et beaux bronzes. On répare et remet à neuf les vieux plaqués.

Bronzes et orfévrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches.

Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7037)

VÊTEMENTS D'HIVER

EN CAOUTCHOUC.

F. SOLLIER, rue des Célestins, 6.

Grand assortiment de Manteaux et Cabans, ainsi que d'une grande quantité d'étoffes préparées au Caoutchouc.

Manteaux de 18 à 30 fr. et au-dessus.
Cabans de.. 25 à 50 —
Manteaux et Cabans caoutchouc doublé drap.

Dépôt chez M. GIRARD, tabletier, place Saint-Pierre, à côté de l'église. (2529)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné,

Extrait du CODEX MEDICAMENTARIUS, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, 23.

SIROP de DIGITALE de LABÉLONYE

Ce sirop est généralement employé, pour combattre les **Maladies du Cœur** et les **Hydropisies** générales ou partielles, par les plus illustres médecins ; il calme promptement les **Palpitations**, et **une Hydropisie** commençante cède en peu de jours à son action. Il est prescrit avec le même succès contre les **Bronchites** *nerveuses*, **Oppressions, Rhumes, Asthmes** et **Catarrhes**. — Dépôt à LYON, chez MM. **Vernet**, place des Terreaux ; **André**, place des Célestins ; **Lardet**, place de la Préfecture, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville.

Comme toutes les bonnes préparations, ce Sirop étant l'objet d'imitations plus ou moins informes, M. Labélonye croit devoir rappeler que le Sirop préparé par lui ne se vend qu'en bouteilles revêtues d'une capsule portant le cachet ci-contre. (7482—8364)

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE PHEN A PARIS

PATE PECTORAL AU SALEP,

De **MICHEL**, PHARMACIEN à TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et Cie, négociants, place du Grand-Duc (*Canto-alle farine*, nº 515) ; et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, nº 17 ; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet ; Reverchon, ph. à Vaise. (1405)

AVIS. Le sieur JACOB EYPPER, ancien brasseur, a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert, le 25 décembre, jour de Noël, un **café chantant** aux Brotteaux, rue de Sèze, nº 10, en face de la Rotonde. On y trouvera une consommation de première qualité. (2550)

MÉDAILLE D'HONNEUR

de l'Académie de l'Industrie.

BANDAGE HERNIAIRE

à pelote mécanique, sans sous-cuisse,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon,

et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce Bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, **Golay** père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11, quartier Perrache. (1406)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12 ; à Paris, rue des Lombards, 37. —(Voir l'instruction).—Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

AVIS. Le sieur **Mercier,** marchand cordonnier, rue de la Grenette, près celle de l'Aumône, à Lyon, a l'honneur de prévenir qu'aux nombreux différents genres de chaussures qu'il tient en assortiment dans son magasin il a réuni un grand choix de claques imperméables au froid et à l'humidité pour dames et enfants.

Ce nouveau genre de chaussures breveté (sans garantie du gouvernement) obtient dans les grandes villes de France, et notamment à Paris, le plus grand succès. Sur les garanties que donne le propriétaire de ce nouveau système, il n'a point hésité à le publier comme chaussure de confiance.

On trouvera toujours au magasin du *Loup-Blanc* un choix considérable et toute espèce de chaussures en première qualité et dans le goût le plus moderne. La vente continuera de s'y faire au comptant et absolument à prix fixe.

NOTA. — Les mêmes, pour hommes, se trouvent chez M. Girault, bottier, passage Coudere. (1330)

CONSTIPATION DÉTRUITE complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bonbons rafraichissants de **Duvigneau**, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. — A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt, à *Lyon*, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux. (7477—8353)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
Rue de la Poulaillerie, 19.